



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

---

 @Parcoursup\_info

 @Parcoursupinfo



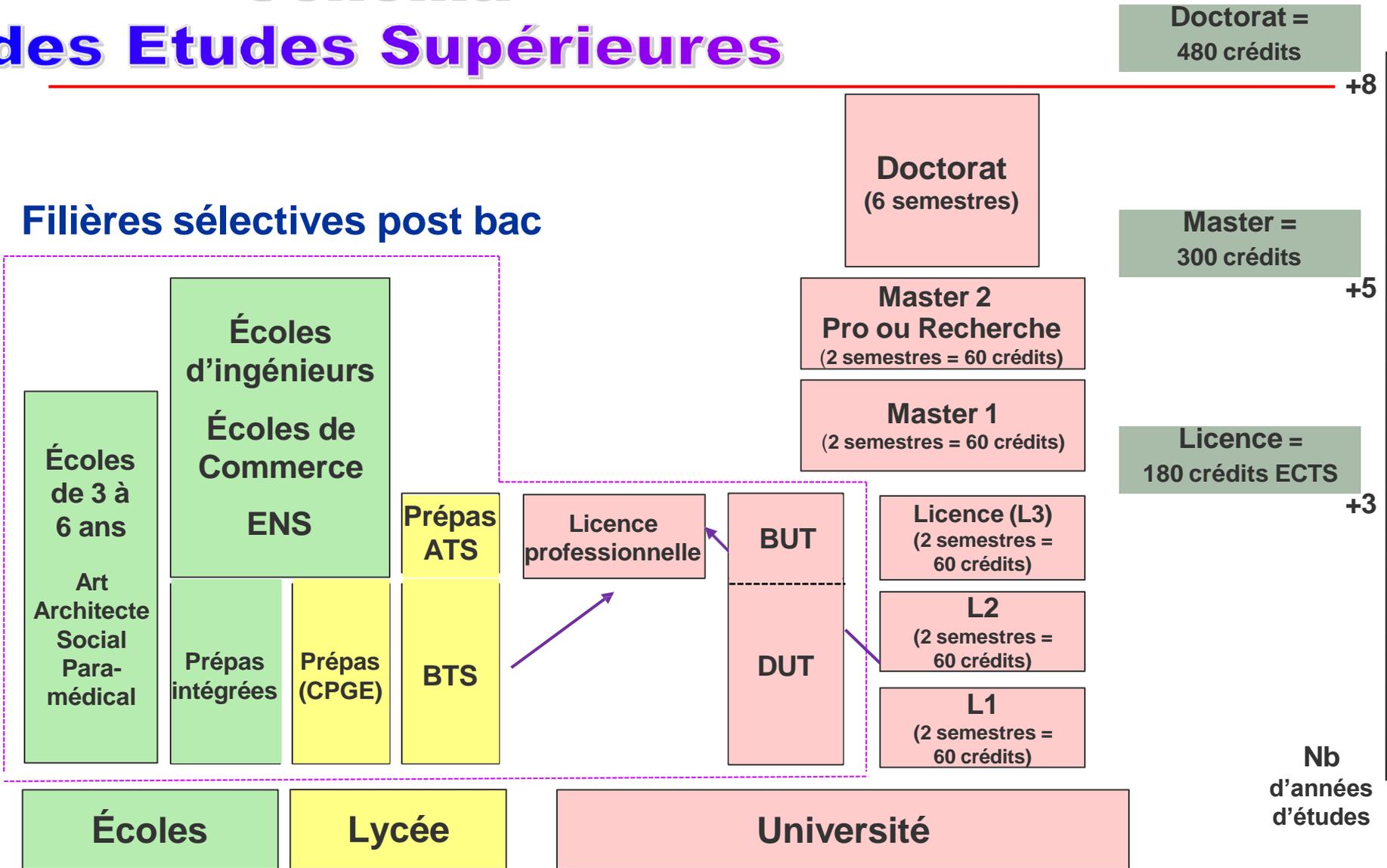
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

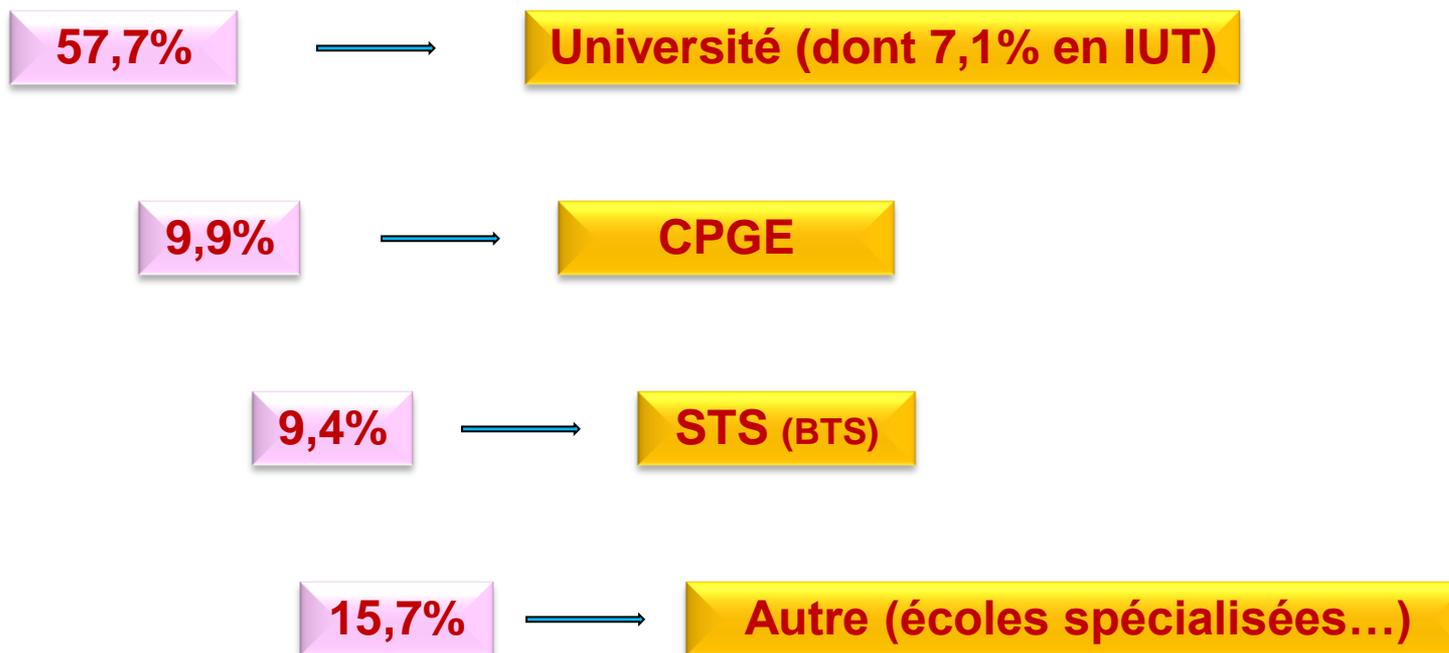
[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

# Schéma des Etudes Supérieures

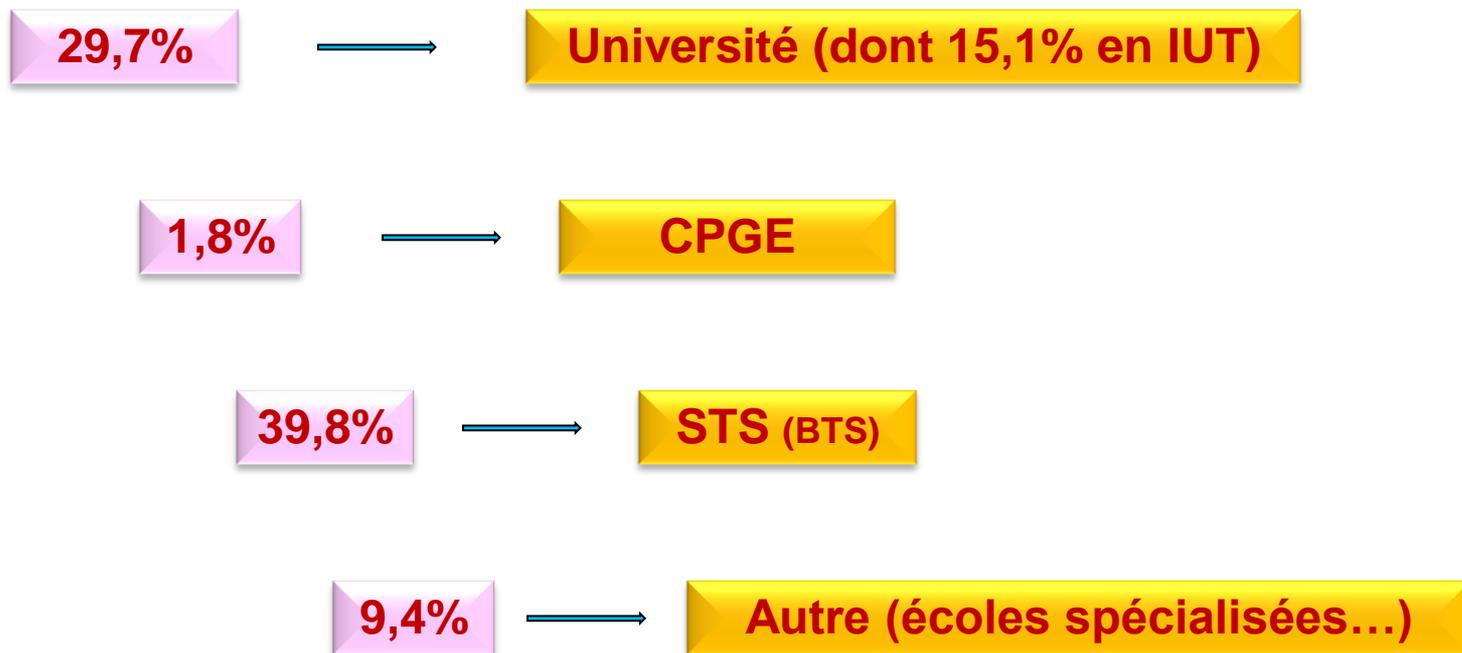
## Filières sélectives post bac



# Où vont les bacheliers généraux ? (2022)



# Où vont les bacheliers technologiques ? (2022)



# Le calendrier 2025 en 3 étapes

**Début Nov. 2024 > Janvier 2025**  
Je m'informe  
et découvre les formations

1

**15 Janvier 2025 > 13 Mars 2025**  
Je m'inscris pour formuler mes vœux  
**Jusqu'au 2 Avril 2025**  
Je finalise mon dossier

2

**2 Juin 2025 > 10 juillet 2025**  
Je reçois les réponses  
des formations et je décide

3

Début  
Nov. 2024

Déc.

Janv.

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

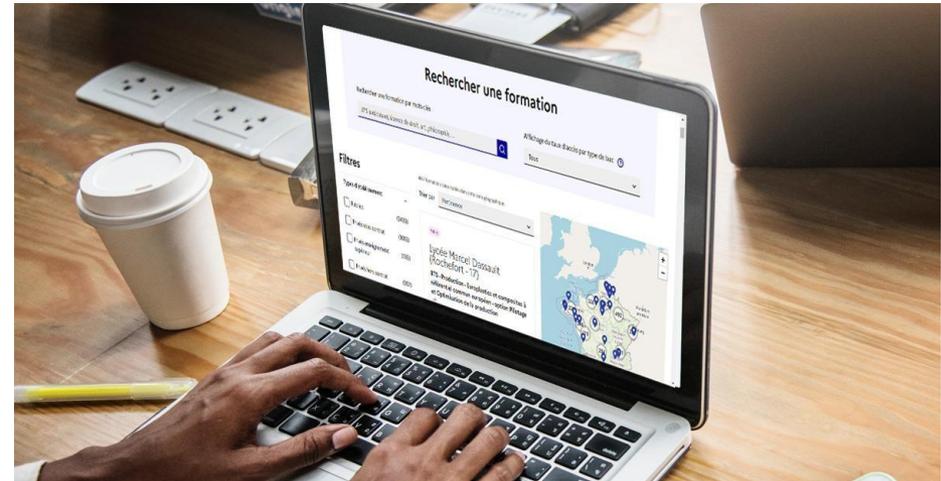
Sept.

**Jeudi 13 mars :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

**Vendredi 6 juin - Mardi 10 juin :**  
Classement des vœux  
en attente

# RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

- Utiliser des mots clés, une zone géographique ou des critères de recherche ( type de formation, spécialité, aménagement spécifique,...)
- Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- Comparateur de formations
- Conserver en « favoris » les formations que vous préférez



# POUR CHAQUE FORMATION, UNE FICHE DE PRÉSENTATION ORGANISÉE EN 6 RUBRIQUES CLÉS

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, l'éligibilité aux bourses, les contenus et l'organisation des enseignements, les options, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, les dates des JPO...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** : résultats scolaires, compétences, motivation et cohérence du projet, engagement,... avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature. Pour chaque formation : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis des 3 dernières années
- **Consulter les modalités de candidature** en particulier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Accéder aux chiffres clés de la formation**: le taux d'accès de la formation en 2024 (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des candidats admis les années précédentes (série de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée) mais aussi les taux de réussite et d'insertion professionnelle.
- **Connaitre les débouchés professionnels** : possibilités de poursuites d'études et de débouchés.
- **Contactez et échangez avec l'établissement** : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap



# NOUVEAUTÉ 2025 : "VISUALISER LES CHIFFRES D'ACCÈS À LA FORMATION"



# CONSOLIDER VOTRE PROJET D'ORIENTATION

**Modalités et critères d'analyse des candidatures, taux d'accès, profil des lycéens ayant reçu une proposition ou des admis selon leur bac, leur choix de parcours au lycée, leur moyenne générale, les frais de scolarité, débouchés et taux d'insertion dans l'emploi ...**

**CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES**



- à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux
- pour discuter avec les professeurs, professeurs principaux et les psychologues de l'Education nationale



---

# LES FORMATIONS ACCESSIBLES SUR PARCOURSUP

---

Plus de 24000 formations disponibles, y compris des formations en apprentissage via le moteur de recherche de formation :

**Des formations non sélectives** : licences (y compris les LAS – licence avec option santé), les parcours d'accès aux études de santé (PASS) et les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)

**Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT, formations en soins infirmier (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...

**Attention** : Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup  
> Contacter directement ces établissements pour connaître les modalités de candidature



**Du 15 Janvier au 13 mars 2025**

**Inscription et formulation des vœux**

  
Janvier

Février

Mars

Avril

# S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP



- Un message est envoyé un peu avant le 15 janvier sur les adresses mails des lycéens avec un lien pour activer leurs compte.

*Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.*

- Il faudra vous munir de votre INE (identifiant national élève) pour poursuivre l'inscription.

**Conseil aux parents ou tuteurs légaux :** renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.



# FORMULATION DES VŒUX

Du 15 janvier  
au 13 mars  
inclus

Les lycéens entrent leurs vœux sur la plateforme Parcoursup :

- Ils peuvent entrer jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires en apprentissage
- Pour des formations sélectives (Classe prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licence, PASS)
- Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé
- Des vœux non classés: aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- Des vœux qui ne sont connus que de vous: la formation ne connaît que le vœux qui la concerne

**Conseil** : penser à *diversifier ses vœux* entre des formations sélectives et non sélectives

**Conseil** : *éviter de ne formuler qu'un seul vœu* (en 2023, les candidats ont confirmé 13 vœux en moyenne)



# LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES SOUS VOEUX

**Les BTS, BUT, classes prépa, DN MADE, DCG, Les DNA ( Diplôme national d'art), Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) :**

- chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœux. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- vous formulez un vœu et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux dans cette spécialité ( dans la limite de 20 sous vœux au total)

**Exemple : vous demandez un BTS « Banque » dans 7 établissements différents**  
→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux

**A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux**



---

# LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES SOUS VOEUX

---

Chacune de ces formations correspond à un sous-vœu et le **nombre de sous-vœux n' est pas limité** :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**.
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et sciences PO/IEP Paris.
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale.
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**



# FOCUS SUR LES VŒUX EN APPRENTISSAGES

10 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels...

Être étudiant apprenti c'est :

- Être étudiant et surtout salarié
  - Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement
  - Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement
- L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
  - Pas de date limite pour formuler ses vœux en apprentissages ( pour la majorité des formations)
  - Une rubrique spécifique dans votre dossier pour ses vœux

**Rappel** : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)



**Dernier jour pour formuler vos vœux :  
Jeudi 13 mars 2025**

**(23h59 heure de Paris)**

Février

Mars

Avril

Mai

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 2  
avril

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

- **Compléter leur dossier avec :**
  - ✓ La saisie de la lettre de motivation par vœux uniquement lorsque la formation l'a demandée
  - ✓ La saisie de la rubrique « préférence et autres projets »
  - ✓ des éventuelles pièces spécifiques ou formulaires demandés par certaines formations
  - ✓ La rubrique « activités et centres d'intérêt »
- **Puis confirmer chacun de leurs vœux**

Si un vœu n'est pas confirmé avant le 2 avril 2025 (23h59- heure de Paris), le vœu ne sera pas examiné par la formation



# LA LETTRE DE MOTIVATION

Jusqu'au 2  
avril

## Une lettre de motivation demandée par la formation pour connaître :

- **La motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il faut illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater pour cette formation en particulier.
- **La lettre de motivation est personnelle.** Soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites... Cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature



# LA RUBRIQUE «PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS»

Jusqu'au 2  
avril

**Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :**

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1 juillet 2025.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**A noter :** ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.



# LA RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au 2  
avril

Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier :

- activités extra-scolaires
- engagement civique, associatif
- expériences professionnelles ou stages
- ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles),...

**Cette rubrique est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen :** elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.



# L'ATTESTATION DE PASSATION DU QUESTIONNAIRE POUR LES VŒUX EN LICENCE DE DROIT

Jusqu'au 2  
avril

**Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit:**

Un questionnaire en ligne sur le site <https://avenirs.onisep.fr>

- Accessible (à partir du 15 janvier 2025) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

**Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 2 avril 2025 23h59 (heure de Paris).**



**Dernier jour pour compléter votre  
dossier et confirmer vos vœux :**  
**Mercredi 2 avril 2025**

**(23h59 heure de Paris)**

Mars

Avril

Mai

Juin

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen une fiche avenir est renseigné par le lycée et versée au dossier de l'élève:
  - l'appréciation spécifique des professeurs par discipline, lorsqu'elle est distincte de l'appréciation portée pour chaque trimestre
  - le professeur principal donnera un avis sur ses compétences transversales
  - le proviseur donne un avis sur la capacité à réussir de l'élève pour chaque vœux.

• La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à **partir du 2 juin 2025**



# EXAMEN DES VŒUX PAR LES FORMATIONS

---

avril > *mai* 2025



[www.shutterstock.com](http://www.shutterstock.com) - 547626148



# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avril  
à  
mai

Le dossier de chaque lycéen est transmis aux établissements d'enseignement supérieur. , **Une commission d'examen des vœux**, (réfèrent pédagogique et professeurs) est chargée de **définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures**

## Pour chaque formation demandée, il comporte :

- La lettre de motivation ( si demandée par la formation)
- Année de première : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat
- Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres
- Les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- Le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- La fiche Avenir renseignée par le lycée
- Des informations sur votre parcours spécifique :
  - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)
  - participation aux cordées de la réussite
  - certification des compétences numériques (Pix)



# ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

2 juin– 10 juillet 2025



# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du  
2 juin

- Les candidats consultent **les réponses des formations à partir du 2 juin.**
- **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait son choix, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats.
- Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.**
- **Pour aider les candidats en liste d'attente à faire leur choix,** des indicateurs seront disponibles pour chacun de leur vœu.

**ATTENTION : Entre le 6 et le 10 juin 2025, il faudra toutefois classer ses vœux en attente par ordre de préférence**



# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- par **SMS** et par **mail** dans sa messagerie personnelle
- par **notification** sur l'application Parcoursup
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

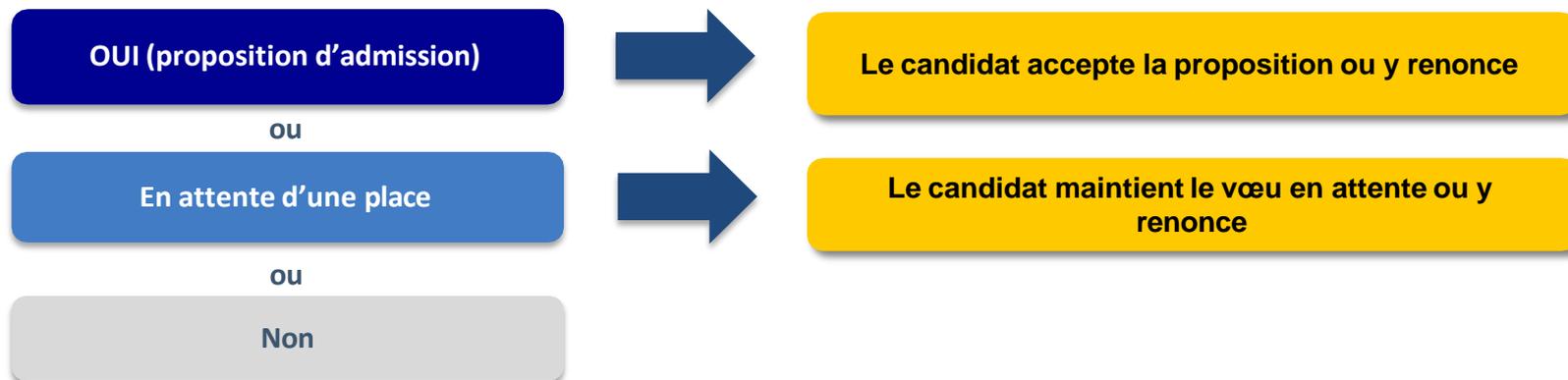
**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

**Info** : du 13 au 20 juin 2025, pendant les épreuves écrites du bac, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens de se concentrer sur les épreuves.

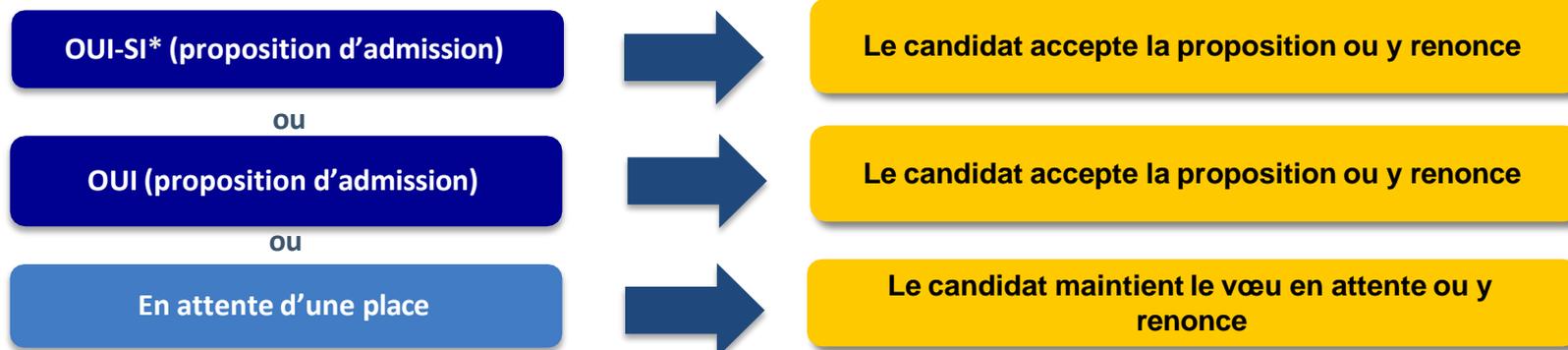


# Les réponses des formations et les choix des candidats

## > Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



## > Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



\* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)



---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

- **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il accepte la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
  - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée
  
- **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour libérer les places.
  - il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
  - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée



# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
  - il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
  - des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

**Entre le 6 et le 10 juin 2025 : le lycéen classe ses vœux en attente**
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
  - dès le 3 juin 2025, vous pouvez venir nous rencontrer au lycée ou au CIO de Clichy-sous-Bois pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 11 juin

**A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes**



# COMMENT CLASSER SES VŒUX EN ATTENTE ?

**Entre le 6 et le 10 juin, les candidats doivent classer par ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver.**

- La proposition d'admission déjà acceptée est conservée automatiquement bien sûr !
- Les vœux en attente que vous ne classez pas seront supprimés ; les vœux classés sont pris en compte pour la suite de la phase principale, à partir du 11 juin
- Pour classer vos vœux en attente, demandez vous simplement quelles sont les formations que vous préférez

**A savoir** : les formations ne connaissent pas le classement que vous décidez ; le classement ne modifie pas votre place dans la liste d'attente de la formation



# L'Exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	2 juin: réponses des établissements	2 juin: réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 7 juin	➔ Renonce	
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 7 juin	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 7 juin	➔ Renonce	
BUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 7 juin	➔ Accepte	
BUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	



# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

- ➔ Le 8 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « G », vœu maintenu en attente :



- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au BUT « G » une fois les résultats du bac connus.



---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

Après avoir **accepté définitivement la proposition d'admission** de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le futur étudiant **doit effectuer son inscription administrative** dans l'établissement qu'il va intégrer :

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil.
- Attention, si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.



---

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

---

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070 à partir du 15 janvier
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de parcoursup :**
  - Parcoursup\_info sur twitter/X
  - Parcoursupinfo sur Instagram, Facebook et WhatsApp



---

# Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

---

- **Bourse sur critères sociaux** : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) .  
Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via [lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse](https://lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse)
- **Aide à la mobilité** : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.
- **Logement en résidence universitaire** : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site [trouverunlogement.lescrous.fr](https://trouverunlogement.lescrous.fr) .  
Pour toute question, une FAQ est proposée sur [etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)
- **Santé** : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.  
Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr)



---

# DES MAINTENANT

---

- **Vous pouvez prendre rendez-vous** avec l'une des **psychologues de l'éducation nationale** du lycée : **Permanence au lycée du lundi au mercredi (prise de rendez-vous au CDI) et au CIO de Clichy-sous-Bois.**
- **Echangez avec** vos professeurs principaux et l'équipe enseignante
- **Allez aux Journées Portes Ouvertes** et aux salons
- **Informez-vous sur les métiers et les formations** sur [onisep.fr](https://onisep.fr)
- **Rendez-vous sur les sites** <https://avenirs.onisep.fr> et <https://monprojetsup.fr/>
- **Le Padlet Orientation:** <https://padlet.com/wendyritz/cq4utehg6xl82yom>

